Ayant tiré les leçons des hivers précédents concernant le manque de place pour mena en première phase d’accueil et en vue d’éviter que ceux-ci ne dorment dans la rue pendant l’hiver 2012-2013, la Ministre de l’Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck a mis en place un  dispositif d’accueil hivernal d’urgence dont vous trouverez les détails  ci-dessous :

 Le projet d’accueil  hivernal d’urgence se compose de deux volets :

1. **10 places**  en surcapacité dans des services agréés de l’aide à la jeunesse sont proposées depuis le **lundi 10 décembre jusqu’au 28 février** , sous mandat du **Conseiller de l’aide à la jeunesse**,  dans les services agréés de l’aide à la jeunesse suivants :

Le Tamaris (2 places, Bruxelles)  , le Logis (1 place, Genval) , Abaka (1 place, Bruxelles), Synergie 14 ( 2 places avec possibilité d’étendre à 4 places, Bruxelles)  , la Hutte ( 1 place, Jumet), El paso ( 1 place avec possibilité d’étendre à 2 places, Gembloux) ,  Pensionnat Jule Lejeune ( 2 places, Bruxelles) .

Cet accueil se fera **de manière continue** (de nuit et de jour).

1. **10 autres places**sont proposées en accueil collectif de nuit au Chenal du service Amarrage (à Hennuyères). Ces jeunes devront d’abord passer par **le Conseiller de l’aide à la jeunesse**  pour que l’Amarrage puisse les accueillir.  Ce dispositif n’ouvrira que si la température est inférieure à 0° la nuit.  Il n’ y a pas d’accueil de jour prévu.

Ces jeunes seront accueillis à partir du  **2 janvier jusqu’au 28 février 2013.**

Pour tout renseignement supplémentaire sur ce dispositif (transport, nourriture, accompagnement par des éducateurs, suivi des dossiers), n’hésitez pas à prendre contact avec la coordinatrice du projet de l’Amarrage, **Madame de Radigues** (tel : 0494713063)

Il importe également d’indiquer que les mesures d’aide proposées sont régies par un critère d’état de danger ou de difficulté du jeune et non en fonction de son statut administratif.

Les jeunes accueillis seront prioritairement des Mena qui devraient se trouver en COO en première phase d’accueil mais qui faute de place sont à la rue.  En effet, l’intervention des services de l’aide à la jeunesse est supplétive et complémentaire à l’aide sociale générale qui relève du pouvoir fédéral.

N’hésitez pas à diffuser cette information à qui de droit.

Je reste à votre disposition pour toutes autres questions et vous souhaite d’excellentes fêtes de fin d’année.

**Papazoglou Julie| Conseillère**

**Cellule Aide à la jeunesse**

**Place Surlet de Chokier | 15-17 | Bruxelles | 1000**

**Tél : 02/801.75.21**

**Fax : 02/801.75.53**

[**http://evelyne.huytebroeck.be**](http://evelyne.huytebroeck.be)

signature-electro-V22-commu